

à un autre concile où se trouverait le pape avec les patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie ; mais cette parole ne pouvait constituer un appel canonique et régulier.

N° 505.

CONCILE DE BÉRYTE ET DE TYR.

(BERYTENSE ET TYRIUM.)

(Avant les fêtes de pâques (1) de l'an 449.) — Saint Flavien ayant levé la sentence de déposition prononcée par le concile d'Antioche, contre Samuel et Cyrus, accusateurs contumaces d'Ibbas, le patriarche Domnus écrivit au patriarche de Constantinople pour lui exposer les raisons qu'il avait eues de déposer ces deux prêtres et de séparer de la communion les deux autres accusateurs d'Ibbas. Saint Flavien ne voulant plus se mêler d'une affaire qui n'était pas de son ressort, l'empereur nomma trois commissaires pour examiner les accusations formées contre Ibbas et en dernier lieu contre Daniel de Carrhes et Jean de Théodosiople. Photius de Tyr et Eustathe de Béryte examinèrent d'abord l'affaire à Béryte.

moment. Ils ont été trompés par l'étymologie du mot *acémète*, qui est composé d'*α* privatif et de *κεμίζω*, je dors.

Nicéphore donne pour fondateur aux acémètes un nommé Marcellus, que quelques écrivains modernes appellent Marcellus d'Apamée ; mais Bollandus nous apprend que ce fut Alexandre, moine de Syrie, qui vivait plusieurs années avant Marcellus. Suivant Bollandus, Alexandre mourut vers l'an 330 ; il fut remplacé dans le gouvernement des acémètes par Jean Calybe, et celui-ci par Marcellus.

On lit dans saint Grégoire de Tours et dans plusieurs autres historiens, que Sigismond, roi des bourguignons, inconsolable d'avoir fait périr son fils Géséric, qu'il avait eu de sa première femme (meurtre qu'il avait commis à l'instigation d'une méchante princesse, fille de Théodoric, roi d'Italie, qu'il avait épousée en secondes noces), se retira dans le monastère de Saint-Maurice, connu autrefois sous le nom d'Againe, et y établit les acémètes, pour laisser dans l'Église un monument durable de sa douleur et de sa pénitence. Dès ce moment, le nom d'acémètes et la psalmodie perpétuelle furent en usage dans l'Occident, et surtout en France.

Ces religieux étaient partagés en trois sections, dont chacune psalmodiait à son tour pendant huit heures. Ils menaient la vie la plus exemplaire et la plus édifiante : aussi ont-ils illustré l'Église orientale par un grand nombre de saints, d'évêques et de patriarches.

(1) Le P. Labbe place ce concile au mois de septembre ; mais il est évidemment dans l'erreur, car l'acte qui fut dressé à Tyr est daté de la manière suivante : « Après le consulat de Zénon et de Posthumien, l'an 574 de l'ère de Tyr, le 10^e du mois de Pérétius, et selon les romains le 25 février, indiction première. » (*Actum I concilii Calcedonensis.*) Or, tous ces caractères, excepté l'indiction, que nous trouvons fautive, se rapportent à l'an 449 de J.-C.

Ibbas fut reconnu non coupable de Nestorianisme et renvoyé absous, après avoir fait sa confession de foi par écrit. Les parties étant ensuite venues à Tyr se promirent mutuellement, à la prière d'Eustathe et de Photius, d'oublier le passé, et l'on en dressa un acte ; après quoi Ibbas et les quatre prêtres accusateurs participèrent aux dons sacrés dans l'église cathédrale de Tyr. Quant aux deux évêques, Daniel et Jean, accusés avec Ibbas, on ne sait point ce qu'il advint de l'accusation formée contre eux.

N° 506.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE.

(CONSTANTINOPOLITANUM.)

(Le 15 avril de l'an 449.) — Dans sa lettre à Dioscore et aux autres évêques des six diocèses soumis à l'empire d'Orient, Eutychès soutint, dans le but de faciliter son rétablissement, que depuis la sentence prononcée contre lui, on avait falsifié les actes du concile de Constantinople et ôté les preuves de la pureté de sa foi ; et il accusa saint Flavien lui-même de cette falsification (1). Il demanda donc par une requête à l'empereur que les évêques, les témoins et les notaires eux-mêmes fussent appelés devant Thalassius, évêque de Césarée, en Cappadoce, pour reconnaître la vérité. Théodose fit droit à sa requête ; et trente évêques se réunirent à Constantinople sous la présidence de Thalassius. Eutychès ne pouvant se rendre en personne à cette assemblée, parce qu'il était excommunié et déposé, y envoya deux moines de son monastère, Eleusinius et Constantius. On ne voulut point d'abord les admettre ; mais le tribun Macédonius ayant déclaré au nom de l'empereur qu'ils avaient droit de se présenter devant le Concile, on les laissa entrer, non pour défendre l'hérésiarque, mais seulement pour assister à la vérification des actes du dernier concile de Constantinople. Macédonius voulut ensuite obliger les évêques à prêter serment qu'ils diraient la vérité sur ces actes ; mais Basile de Séleucie répondit que le serment n'avait jamais été exigé des évêques, et l'on n'insista pas sur ce point.

Sur l'ordre de Flavien, les notaires représentèrent les originaux des actes qu'ils avaient rédigés ; Constantius, l'un des envoyés d'Eutychès, en apporta une copie, dont les deux premières sessions furent reconnues conformes à l'original. Toutefois, on chicana beaucoup sur la manière dont les députés du concile avaient rapporté les réponses d'Eutychès et sur l'anathème prononcé contre lui par les évêques. Constantius préten-

1) Evagre, *Historia*, lib. 1, cap. 9.

dit que lorsqu'on lisait la sentence de déposition, Eutychès en avait appelé au concile des évêques de Rome, de Jérusalem et d'Alexandrie, et qu'il avait même donné un acte par écrit de cet appel qu'on n'avait pas voulu recevoir. Mais saint Flavien, le patrice Florentius, Basile de Séleucie, et tous les autres évêques (1), déclarèrent qu'ils n'avaient point entendu cet appel; le patrice avoua même qu'Eutychès lui avait dit, tout bas à l'oreille et le concile étant fini, qu'il en appelait de la sentence rendue contre lui. Après cette déclaration, qui dévoilait l'imposture d'Eutychès, Florentius conclut l'assemblée en disant qu'il porterait à l'empereur les actes de ce qui venait de se passer (2).

N° 507.

* CONCILIAULE, DIT LE BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE (3).

(LATROCINIUM EPHESINUM.)

(Le 8 août de l'an 449 (4).) — Après sa condamnation au concile de Constantinople, Eutychès écrivit au pape saint Léon une lettre artificieuse dans laquelle il se plaignait qu'on l'eût condamné sur la dénonciation de son ennemi, sans avoir voulu recevoir ni faire lire sa profession de foi qu'il présentait par écrit et malgré la protestation qu'il avait faite de soumettre sa doctrine au jugement du Saint-Siège et de s'en tenir à ce qu'il ordonnerait. L'hérésiarque écrivit aussi à saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, pour essayer de l'engager dans son parti. Mais le saint docteur ne se laissa point tromper par ses artifices, il lui répondit qu'il n'avait pu lire sa lettre sans un chagrin amer; qu'il gémissait profondément de voir renaître sans cesse des disputes sur un mystère dont l'exposition devait être suffisamment déterminée par l'enseignement uniforme de l'Église; que s'il croyait avoir raison de se plaindre qu'on l'eût jugé sans l'avoir entendu, il ne devait ni demander ni espérer que des évêques éloignés prissent le parti de condamner ses juges sans avoir appris d'eux les motifs de sa condamnation; qu'au surplus il l'exhortait à se soumettre à la décision du Souverain-Pontife; « car,

(1) Il y en avait quinze du précédent concile.

(2) Liberatus, *Breviar.*, cap. II. — Le P. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, p. 236 et sequent.

(3) Saint Léon, *Epistola* 41, 65, 110.

(4) Selon les romains, le 6^e des ides d'août; selon les égyptiens, le 15^e de mesori, indiction troisième, après le consulat de Zénon et de Posthumius, c'est-à-dire le 8 août de l'an 449.

« ajoutait-il, saint Pierre, qui gouverne le siège apostolique, ne cesse
« point de communiquer la vraie doctrine à ceux qui la cherchent. Quant
« à nous, notre amour pour la foi ne nous permet pas de juger les cau-
« ses qui la concernent sans le consentement de l'évêque de Rome. »

De son côté, le pape saint Léon ayant reçu la lettre d'Eutychès et celle de l'empereur Théodose qui le priait de rétablir la paix dans l'Église de Constantinople, s'empressa d'écrire au patriarche Flavien pour lui demander des renseignements exacts sur toutes les circonstances de cette affaire. Flavien lui répondit qu'Eutychès renouvelant les hérésies d'Apollinaire et de Valentin, en soutenant qu'avant l'incarnation il y avait deux natures en Jésus-Christ, mais qu'après l'union il n'y en avait plus qu'une seule, et qu'en outre le corps du Sauveur n'est pas consubstantiel au nôtre, ce novateur avait été condamné sur l'accusation de l'évêque Eusèbe et sur les réponses qu'il avait faites lui-même et qu'on avait insérées dans les actes du Concile; que depuis sa condamnation il ne cherchait qu'à exciter des troubles en affichant des écrits injurieux contre ses juges, en adressant des requêtes à l'empereur et en répandant de tous les côtés des lettres pleines d'imposture. « Il n'a pas
« craint, poursuivait le saint patriarche, de mentir à Votre Sainteté en
« lui écrivant qu'il a interjeté devant nous un appel au siège apostolique.
« Faites donc votre propre cause de cette affaire. Confirmez par votre
« autorité le jugement que nous avons prononcé selon les canons. Votre
« décision terminera tout et suffira pour empêcher le concile dont on
« sollicite la convocation, et qui dans les circonstances présentes de-
« viendrait peut-être une nouvelle occasion de troubles. »

En effet, l'hérésiarque et son protecteur Chrysaphius avaient entraîné dans leur parti, par leurs intrigues à la cour, un grand nombre de personnages influents, et entre autres l'impératrice Eudoxie, qui, dans cette fâcheuse circonstance, céda malheureusement à sa jalousie contre la princesse Pulchérie. Dioscore d'Alexandrie, dont la doctrine était conforme à celle d'Eutychès, s'était aussi déclaré pour cet hérésiarque contre saint Flavien, dans l'espoir que Chrysaphius, selon sa promesse, favoriserait tous ses projets. Et leurs sollicitations réunies déterminèrent l'empereur à convoquer un concile à Éphèse pour juger la cause d'Eutychès et chasser des Églises tous ceux qui favoriseraient les erreurs de Nestorius. Dioscore en fut nommé le président, et on lui ordonna d'amener avec lui dix métropolitains et dix autres évêques de sa dépendance. Des ordres semblables furent envoyés aux autres patriarches. Théodoret en fut exclu nommément sous prétexte qu'il penchait vers le Nestorianisme; mais l'empereur y donnait séance et voix

délibérative (1), au nom de tous les archimandrites de l'Orient, à un archimandrite nommé Barsumas, l'ami d'Eutychès et de Dioscore, et qui s'était signalé par ses attaques contre les évêques orientaux. Rien ne fut négligé pour assurer le triomphe du novateur et de ses partisans. Toutefois, comme on ne pouvait sans scandale oublier le pape dans la convocation d'un concile où devaient se traiter des questions si importantes, Théodose lui écrivit pour le prier de s'y rendre avec les évêques d'Occident (2). Le Souverain-Pontife, dans sa réponse à l'empereur et dans une lettre à la princesse Pulchérie, exposa les raisons qui l'empêchaient de se rendre à Éphèse; et en même temps il fit sentir à ce prince qu'un concile n'était pas nécessaire pour décider une question qui ne pouvait souffrir aucun doute, et qu'en tout cas il serait plus à propos de le convoquer en Occident où les esprits étaient plus calmes et moins divisés. Mais prévoyant qu'il ne ferait pas changer de résolution à l'empereur, il envoya trois légats au Concile, Jules, évêque de Pouzzoles, le prêtre René et le diacre Hilarus, qui devint plus tard son successeur. Il leur remit diverses lettres et entre autres une pour le saint patriarche Flavien. Dans toutes ces lettres, il combattait l'hérésie d'Eutychès et approuvait sa condamnation, en exhortant toutefois à lui pardonner, s'il consentait à se rétracter de vive voix et par écrit. Celle qu'il écrivit à saint Flavien renfermait un jugement dogmatique qui devait être lu dans le concile pour servir de règle à ses décisions.

C'est cette fameuse lettre qui fut approuvée par acclamations au concile de Calcédoine de l'an 451. Elle expose avec une admirable précision la doctrine catholique sur le mystère de l'incarnation. Saint Léon, relevant d'abord l'ignorance et la présomptueuse vanité d'Eutychès, fait voir que pour le condamner, aussi bien que la plupart des autres hérétiques, on n'a besoin que des paroles du symbole dans lequel les chrétiens font profession de croire en Dieu le Père tout-puissant et en Jésus-Christ son Fils unique notre Seigneur, né de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit. « Car, dit ce grand pape, confesser que Dieu est

(1) On n'avait point encore vu un archimandrite prendre le rang de juge dans un concile général.

(2) Cette invitation envoyée au pape pourrait faire croire qu'en donnant la présidence à Dioscore l'empereur n'avait en vue que de décider la question de préséance soulevée entre les patriarches de Constantinople et d'Alexandrie; car la primauté du pape était trop reconnue pour qu'on pût songer seulement à lui contester la présidence d'un concile où il assisterait. Il est au moins probable que le pape ignorait cette disposition, ou peut-être espérait-il que, malgré les prétentions de Dioscore, on respecterait les droits du Saint-Siège dans la personne de ses légats.

« Père, c'est reconnaître que son Fils lui est consubstantiel et semblable
« en tout; et ce Fils unique éternel comme lui est aussi né de la Vierge
« Marie. Mais cette génération temporelle n'a rien ôté, ni rien ajouté à
« la génération éternelle. Celui qui n'était sujet ni au péché, ni à la
« mort, a daigné s'unir à notre nature et se faire semblable à nous pour
« détruire l'empire du péché et de la mort; et comme il est par essence
« le Verbe et le Fils unique de Dieu, il est devenu le fils de Marie en
« prenant dans son sein un corps véritable; en sorte que la nature divine
« et la nature humaine demeurant chacune dans son intégrité, sans
« changement, sans confusion, ni mélange, sont néanmoins insépara-
« blement unis dans une seule personne, afin que le même médiateur,
« en ne cessant pas d'être impassible et immortel, pût mourir pour
« notre salut. Il a pris tout ce qui est en nous par notre nature, tout ce
« qu'il y a mis en nous créant, tout ce qu'il voulait réparer en nous ra-
« chetant; mais il n'a point ce qui s'y est introduit par la tentation du
« démon; il a pris la forme d'esclave sans la souillure du péché. La na-
« ture divine n'est point altérée par son union avec la nature humaine,
« et celle-ci n'est point absorbée par la divinité; le Verbe et l'humanité
« conservent les opérations qui leur sont propres; et quoique Jésus-Christ
« ne soit qu'un, il est tout ensemble vrai Dieu et vrai homme. L'Écri-
« ture prouve également la vérité des deux natures. Il est Dieu, puis-
« qu'il est dit: Au commencement était le Verbe et le Verbe était Dieu;
« il est homme, puisqu'il est encore dit: Le Verbe a été fait chair et
« il a habité parmi nous. C'est tout à la fois un enfant dans le ber-
« ceau et le Tout-Puissant glorifié par les Esprits célestes; comme
« homme, il est tenté par le démon; comme Dieu, il est servi par les
« anges. Comme homme, il pleure Lazare; comme Dieu, il le ressuscite.
« Comme homme, il est attaché à la croix; comme Dieu, il fait trem-
« bler, en mourant, toute la nature. La faim, la soif, la lassitude et
« le sommeil sont évidemment d'un homme; mais il manifeste sa divi-
« nité en rassasiant cinq mille personnes avec cinq pains, en marchant
« sur les flots, en commandant aux tempêtes. C'est la distinction des
« deux natures dans l'unité de personne, qui lui fait dire comme Dieu:
« Le Père et moi nous sommes une même chose; et comme homme: Le
« Père est plus grand que moi. C'est aussi par la même raison qu'on lit
« dans les Écritures que le Fils de l'homme est descendu du ciel, et
« que nous disons dans le symbole, que le Fils de Dieu s'est fait chair
« dans le sein de la Vierge, qu'il a été crucifié et enseveli, quoiqu'il ne
« l'ait été que dans la nature humaine. » Saint Léon fait remarquer à la
fin de sa lettre, que si Eutychès anéantit la passion de Jésus-Christ et

l'efficacité de sa mort, en n'admettant qu'une seule nature après l'incarnation, il tombe dans une autre impiété en disant qu'il reconnaît en Jésus-Christ deux natures avant l'union. « Ne manquez pas, ajoute le saint pontife, de lui faire rétracter cette erreur, si Dieu lui fait la grâce de se convertir. » Dans une autre lettre à Julien, évêque de Césaire, son chargé d'affaires à Constantinople, le même pape insiste sur ce second point, en faisant voir que, par une telle erreur, Eutychès retombe dans l'opinion d'Origène, déjà condamnée sur la préexistence des âmes, et suppose nécessairement comme ce docteur que l'âme de Jésus-Christ existait déjà dans le ciel, avant d'être unie au Verbe dans le sein de Marie.

Le concile convoqué par l'empereur à Éphèse, pour le 1^{er} août de l'an 449, ne s'assembla que le 8 du même mois. Il s'y trouva cent trente ou cent trente-cinq évêques (1) des provinces d'Égypte, d'Orient, du Pont, de l'Asie proconsulaire et de la Thrace. Deux commissaires laïques, Elpidius et Eulogius, y assistaient au nom de l'empereur pour empêcher le tumulte, et le proconsul d'Asie eut ordre de leur prêter main forte au besoin. Dioscore prit la première place, en vertu de la lettre impériale qui le nommait président, et on ne donna que le second rang à Jules de Pouzzoles, légat du Saint-Siège (2). Juvénal de Jérusalem occupait le troisième rang; Domnus d'Antioche était au quatrième; puis venait Placien de Constantinople au cinquième; et après lui Étienne d'Éphèse et Thalassius de Césarée, en leur qualité de primats. Eusèbe de Dorylée était également venu à Éphèse, mais on ne voulut point lui permettre d'assister au concile, sous prétexte que l'empereur l'avait défendu. La plupart des évêques avaient des notaires pour écrire ce qui se dirait dans cette assemblée; mais Dioscore les fit tous chasser, à l'exception des siens propres et de ceux de Juvénal et d'Érasistrate, évêque de Corinthe, dont il s'était apparemment assuré. Jean, prêtre et primicier des notaires d'Alexandrie, fit les fonctions de promoteur.

Il fit d'abord connaître l'objet du concile; puis, le diacre Hilarus demanda la lecture des lettres du pape; mais on écarta cette proposition. Alors Thalassius ayant fait remarquer que, selon les ordres de l'empereur, il fallait commencer par la question concernant la foi, Dioscore répondit que la foi était exposée dans les décisions des conciles précédents, et qu'on avait simplement à examiner si les nouvelles opinions

(1) Dans le commencement des actes on n'en compte que cent vingt-six; mais dans la dernière souscription on en trouve treize de plus.

(2) Le prêtre René, second légat du Saint-Siège, mourut en route.

s'y trouvaient conformes. On fit donc comparaître Eutychès, qui présenta par écrit sa profession de foi, dans laquelle il protestait de son attachement à la doctrine du concile de Nicée, et prononçait anathème contre Manès, Valentin, Apollinaire, Nestorius, Simon le magicien même, et spécialement contre les hérétiques qui disaient que le corps de Jésus-Christ était descendu du ciel; il se plaignait ensuite du jugement prononcé contre lui, sans qu'on eût à lui reprocher aucune hérésie, et uniquement, disait-il, parce qu'il avait refusé d'ajouter quelque chose aux décisions des conciles d'Éphèse et de Nicée.

Flavien, qui jusque-là était resté dans le silence, demanda qu'on introduisit Eusèbe de Dorylée; mais Dioscore et les commissaires de l'empereur s'y opposèrent, en déclarant qu'il ne s'agissait pas d'instruire une nouvelle accusation, et que les juges ayant maintenant à rendre compte de leur jugement, on devait l'examiner et procéder d'après la lecture des actes. Cet avis prévalut malgré de nombreuses réclamations; et Dioscore trouva le moyen d'é luder encore une fois la demande des légats, qui insistaient pour qu'on lût préalablement les lettres de saint Léon.

Toutes les opérations du Concile répondirent à ces préliminaires. On employa les menaces et la violence pour entraîner les suffrages. Les partisans d'Eutychès approuvaient par des acclamations bruyantes toutes les propositions de Dioscore, et aussitôt on insérait dans les actes qu'elles étaient adoptées par le Concile. On ne laissait écrire que les notaires du patriarche d'Alexandrie ou d'autres également dévoués au parti; et leur infidélité se montrait avec tant d'impudence, qu'ils ne craignirent pas de se jeter sur les notaires de l'évêque d'Éphèse, pour effacer ce qu'ils avaient écrit et leur arracher leurs registres. Dioscore, malgré les nouvelles instances des légats et de plusieurs évêques, refusa obstinément de faire lire les lettres du pape, quoiqu'il eût promis avec serment qu'on les lirait après les actes du concile de Constantinople.

Enfin, on prononça anathème contre ceux qui reconnaîtraient en Jésus-Christ deux natures après l'Incarnation; on déclara Eutychès innocent et sa profession de foi parfaitement orthodoxe; on le rétablit dans la communion de l'Église et dans ses fonctions de prêtre et d'archimandrite; on étendit, en outre, cette absolution aux moines de sa communauté déposés ou excommuniés par Flavien; et sous prétexte de maintenir les décisions des conciles d'Éphèse et de Nicée, Dioscore prononça la déposition du patriarche de Constantinople et d'Eusèbe de Dorylée, comme ayant encouru les peines portées contre ceux qui osent altérer la doctrine de ces deux conciles.

Les légats du Saint-Siège et beaucoup d'évêques protestèrent contre ces injustes décrets; quelques-uns mêmes se jetèrent aux genoux de

Dioscore, en lui représentant que Flavien n'était coupable d'aucun crime qui méritât la déposition. Mais le patriarche d'Alexandrie se leva et dit avec emportement, que quand on devrait lui couper la langue il ne rétracterait pas ce qu'il avait prononcé; puis, voyant l'opposition se multiplier, il s'écria: « Où sont les comtes? » A ces mots, le proconsul parut à la tête d'une troupe de soldats portant avec leurs épées des bâtons, des fouets et des chaînes. Barsumas et les moines eutychiens, plus furieux que les soldats, criaient qu'il fallait brûler vifs ou couper en deux ceux qui osaient diviser Jésus-Christ. On tint les évêques enfermés jusqu'au soir, sans leur laisser aucun repos; et la plupart, cédant à la crainte et à la violence, souscrivirent en donnant leur signature sur un papier blanc que Dioscore leur présenta. Toutefois, les légats signalèrent leur fermeté avec un petit nombre d'évêques qui furent envoyés en exil. Le diacre Hilarus, voyant qu'il avait tout à redouter de pareils adversaires, s'évada secrètement d'Éphèse et s'enfuit à Rome par des chemins détournés (1). Plusieurs se rétractèrent dès le lendemain, et entre autres Domnus, que Dioscore fit déposer trois jours après, sous prétexte de Nestorianisme (2), en même temps que Théodoret de Cyr, Ibbas d'Édesse et Sabinien de Perrha. Dioscore osa même prononcer contre le pape une sentence d'excommunication qu'il fit souscrire par dix évêques égyptiens.

Flavien appela au Saint-Siège de la condamnation prononcée contre lui et remit son acte d'appel aux légats. Ses ennemis en furent tellement irrités, qu'ils se ruèrent sur lui et le frappèrent avec tant de violence et de brutalité, qu'il mourut peu de jours après dans son exil par suite des coups qu'il avait reçus soit de Dioscore lui-même, soit de Barsumas et de ses moines.

Telle fut l'issue de cette fameuse assemblée qui porte à juste titre dans l'histoire le nom de Brigandage d'Éphèse. On y vit l'injustice et la violence portées à leur comble; on y vit un pasteur, agissant en cruel tyran de l'Église, employer les mains sanguinaires des soldats pour contraindre ses frères de souscrire à des erreurs impies; et l'on vit enfin l'hérésie triomphante d'Eutychés commencer un nouveau schisme, dont les suites déplorables ne tardèrent pas à se manifester et à causer un trouble général dans tout l'Orient (3).

(1) On ne sait pas ce que devint Jules de Pouzzoles.

(2) On ignore ce que devint le patriarche d'Antioche depuis ce moment, mais on croit qu'ayant renoncé à son siège, il retourna au monastère de saint Euthymius, qui lui avait prédit son élévation, en ajoutant qu'après s'être laissé entraîner par faiblesse dans les cabales des méchants, il serait ensuite dépouillé de son siège par la violence; prédiction qui se vérifia dans tous ses détails.

(3) *Actum I concilii Calcedonensis.* — Évagre, *Historia*, lib. 1, cap. 10. —

CONCILE DE ROME.

(ROMANUM.)

(Mois d'octobre de l'an 449.) — A la nouvelle de ce qui venait de se passer à Éphèse, le pape saint Léon en fut pénétré de douleur. Mais élevant son esprit vers le Seigneur, il attendit avec confiance qu'il daignât dissiper les ténèbres de l'erreur et démasquer la perfidie des faux pasteurs de l'Église. Il assembla néanmoins un nombreux concile des évêques d'Occident pour condamner avec solennité les scandaleuses décisions du Brigandage d'Éphèse. Il écrivit ensuite en son nom et au nom du concile de Rome les lettres les plus pressantes à l'empereur pour le conjurer de ne pas donner suite aux décrets d'une assemblée où la violence avait fait triompher l'hérésie et de convoquer les évêques d'Orient à un concile général en Italie, pour terminer toutes les disputes sur la foi et statuer canoniquement sur l'appel de Flavien. Il écrivit pour le même objet à la princesse Pulchérie et adressa successivement plusieurs lettres au clergé, au peuple et aux moines de Constantinople, pour les affermir dans la foi et les exhorter à reconnaître toujours Flavien comme leur évêque. Il engagea aussi l'empereur Valentinien et les deux impératrices, Placidie sa mère et Eudoxie son épouse, à joindre leurs instances aux représentations des évêques du Saint-Siège, pour procurer la célébration d'un concile en Italie (1).

CONCILE DE ROME.

(ROMANUM.)

(Le 22 février (2) de l'an 450.) — Valentinien III étant venu en pèlerinage à Rome, saint Prosper, *Chronic.* — Nicéphore, lib. xiv, cap. 47. — *Brev. historia Euty-chian.* — Tillemont, *Mémoires.* — Le P. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, p. 1080. — Baluze, *Collectio conciliorum.*

(1) Saint Léon, *Epistolæ* 40, 41, 42, 44, 45, 47. — Ces lettres sont datées du 13 et du 15 octobre. — *Acta concilii Calcedonensis.*

(2) Ce concile fut tenu le jour de la fête de la chaire de saint Pierre, c'est-à-dire le 22 février, et non le 29 juin, selon quelques auteurs. Il y a deux fêtes de ce nom qui se célèbrent dans l'Église catholique, l'une le 18 janvier, pour la chaire de saint Pierre à Rome; l'autre le 22 février, pour la chaire de cet apôtre à Antioche. Ces deux fêtes sont anciennes: la première est marquée dans un exemplaire du martyrologe attribué à saint Jérôme; et il en est fait mention dans un concile tenu à Tours l'an 567. Avant cette époque il était parlé de la chaire de saint Pierre, en général, dans un calendrier dressé sous le pape Libère, vers l'an 354, et c'est le sujet du 100^e sermon de saint Léon. (*Vies des Pères et des Martyrs*, t. I, p. 343, et t. II, p. 346.)

De même que dans l'Église primitive, les chrétiens célébraient l'anniversaire de